

Corrigé d'Éducation à la Citoyenneté et à la Morale – BEPC – 2016

Définition

État fédéral : État constitué de plusieurs États fédérés

Décret : texte de loi émanant du président de la République ou du premier Ministre.

II. Notion de base et symboles nationaux

- 1 Les emblèmes de l'État du Cameroun sont
Le sceau-Les armoiries-Le drapeau-L'écu.
- 2
 - Contribution au développement du pays
 - Assure le bien-être des populations

III. Les organes constitutionnels de l'État

- 1
 - a. Le conseil de Cabinet est présidé par le premier Ministre
 - b. Le conseil Ministériel est présidé par le président de la république
- 2 Deux innovations de la constitution du 18 janvier 1996
 - Le mandat présidentiel passe de 5 ans à 7 ans renouvelable une fois
 - La création du Sénat
 - La création du Conseil Constitutionnel
 - La création des régions.
- 3 Le gouvernement est formé au Cameroun par le Président de la République qui nomme le premier Ministre et sur proposition de celui-ci les autres membre du gouvernement.

IV. Étude des cas

- 1 Définitions
Ministère :
 - Ensemble des services publics placés sous la conduite d'un ministre
 - Grande administration de l'État en charge d'un domaine précis de la vie de la nation
- 2 Une mission du ministre des Enseignements Secondaire relevée dans le texte : Le contrôle des établissements exerçant sur le territoire national.
Une autre mission : Former la jeunesse.
- 3
 - L'insécurité
 - Détournement des frais d'examen
 - Non-respect des textes règlementaires (heures d'enseignement).
 - Sous-traitance des candidats aux examens officiels.
- 4
 - Fermeture systématiques de ces établissements
 - Faciliter l'obtention des autorisations d'ouverture lorsque les sites sont favorables.
 - Publier à la veille de chaque rentrée et à temps la liste des établissement autorisés à fonctionner.